



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

A 89

Question écrite n° 3462

### Texte de la question

M. Valéry Giscard d'Estaing appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la réalisation de l'autoroute A 89, Clermont-Ferrand-Bordeaux, très attendue dans la région, et qui de plus permettrait d'achever le désenclavement du Massif Central en direction de la façade atlantique. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur le calendrier prévu pour la réalisation de cet ouvrage.

### Texte de la réponse

La liaison A 89 Bordeaux-Clermont-Ferrand, d'une longueur de 340 kilomètres, s'intègre dans la grande transversale Bordeaux-Genève. Elle est désormais déclarée d'utilité publique en totalité de Bordeaux à Clermont-Ferrand. Elle est par ailleurs inscrite au contrat de plan conclu le 27 avril 1995 entre l'Etat et la Société des autoroutes du sud de la France (ASF) pour la période 1995-1999. Sur la durée de ce contrat, un engagement de 10 milliards de francs de travaux (valeur septembre 1994) est prévu pour les sections Bordeaux-Périgueux et Tulle-Clermont-Ferrand. Ces travaux sont d'ores et déjà en cours à l'Ouest, entre Coutras et Montpon-Ménestréol et à l'Est, entre Ussel et Laqueuille, en limite du Puy-de-Dôme. La réalisation de la section centrale Périgueux-Tulle sera programmée au prochain contrat entre l'Etat et la société ASF. Dans le Puy-de-Dôme, après examen des modalités les mieux adaptées pour concilier à la fois les contraintes d'environnement posées par la proximité du parc des volcans d'Auvergne et les exigences de désenclavement et de développement des secteurs traversés, la section Saint-Julien-Puy-Lavèze-Combronde vient d'être déclarée d'utilité publique par décret du 9 janvier 1998. Le phasage et la programmation des travaux de cette section n'ont pas encore été arrêtés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Valéry Giscard d'Estaing](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3462

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 septembre 1997, page 3052

**Réponse publiée le :** 20 avril 1998, page 2262